

Mairie de CHENECEY-BUILLON

14 Grande Rue

25440 CHENECEY-BUILLON

## Compte Rendu CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 6 juillet 2022 à 20H30

Secrétaire : Christine CULOT

Absents excusés: Mr Jacques MOREL (Proc Julien GUYONNEAU) Mr Benoit MEYER  
(Proc Didier)

### Point complémentaires : Demande Acquisition terrain Mr GAGLIARDI et Trésorerie avec passage M57

#### 1. Approbation CR CM Juin

Vote : Unanimité

#### 2. Urbanisme

- DP ABST Développement, chemin de la Vieille Grange : pose de panneaux photovoltaïques

#### 3. NATURA 2000 : extension du périmètre

Le programme Natura 2000 vise l'application de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore dans des sites de haute valeur environnementale. Les actions engagées auprès des acteurs agricoles, forestiers et propriétaires privés d'espaces naturels, sont réalisées sur le volontariat et sous forme contractuelle. Ces actions permettent de maintenir des activités et des pratiques extensives et respectueuses de la qualité des habitats naturels et des espèces (absence d'engrais, fauches tardives, défrichements, remise en place de fauche ou de pâturage après abandon, ilots de sénescence...).

La commune est intégrée depuis plus de vingt ans, sur un tiers de son territoire concernant la vallée, les versants et Sur le Mont.

Les documents d'objectifs des différents sites Natura 2000 Loue-Lison ont plus de vingt ans et vont prochainement être évalués et fusionnés par l'animateur (EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue).

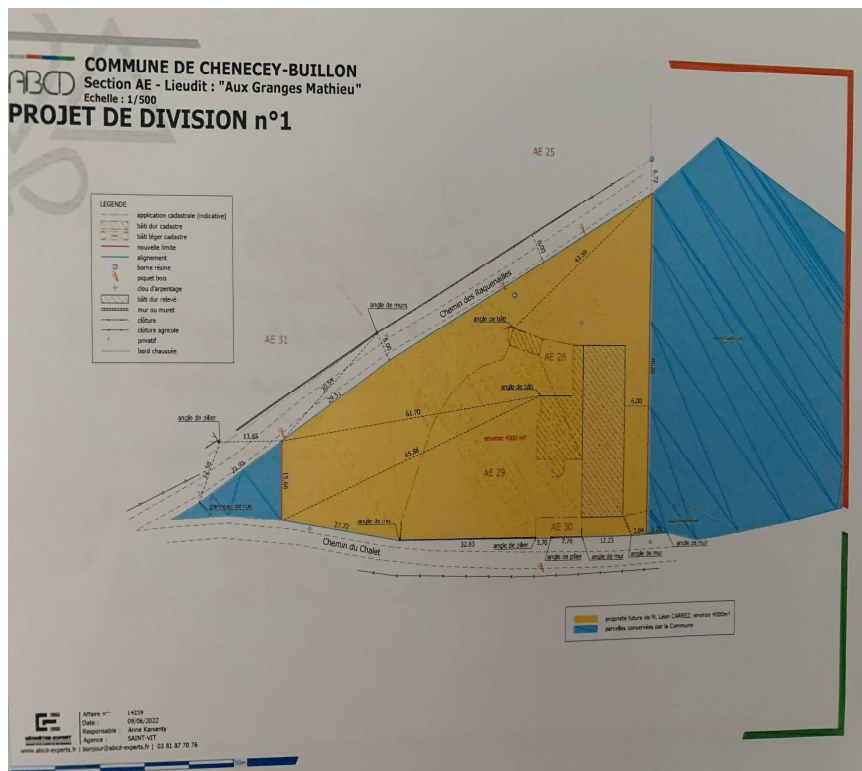
Dans une perspective d'avenir concernant l'érosion de la biodiversité et afin de permettre aux personnes qui pourraient être éligibles à ces aides de pouvoir en bénéficier volontairement (agriculteurs, propriétaires forestiers), le conseil municipal se porte candidat à l'extension du site Natura 2000 sur l'ensemble du territoire communal.

**Vote : 11 pour et 1 abstention**

#### 4. Echanges de terrain avec Mr Léon CARREZ (parcelles AB 150 et AE26)

La commune ayant proposé à Mr CARREZ un échange de terrain afin d'acquérir sa parcelle située rue de l'Eglise AB 150 d'une contenance de 2a 58 dans le cadre du projet d'aménagement de la rue. Le géomètre s'est rendu sur site avec le maire, le Premier adjoint et Mr CARREZ pour estimer les surfaces situées hors périmètre constructible de la carte communale qui seront échangées.

Le géomètre communiquera exactement les surfaces échangées prochainement.



**Vote : Unanimité**

## 5. Forêt

- **Secteur des Combes leveuses** : Les gros bois ont été coupé tandis que les petits et moyens bois ne le sont pas. (état d'assiette 2022)
- Nécessité de re marteler 1900 m3 pour exploitation( dépérissant et bois morts)
- La vente groupée se réalisera sur 2 ans avec 2/3 en 2022 et 1/3 en 2023
- **Vote : Unanimité**

**Vente** à l'entreprise MIOTTE de COUR ST MAURICE pour un montant de 1730 euros (19.224 M3 à 90 euros)

- **Vote : Unanimité**

## 6. SAFER : candidature acquisition terrains et habitation de Mr Robert GAUTHIER

### PARTIE HABITATION

La commune est intéressée pour acquérir la maison GAUTHIER située Grande Rue à Chenecey Buillon. En effet, cette maison avec ses dépendances pourra faire l'objet d'une réhabilitation de l'ensemble du corps bâti avec la création d'une épicerie solidaire, de lieux couverts d'exposition ou de marché et éventuellement de tiers lieu.

La maison étant située en coeur de village, elle permettrait à la commune d'y développer un lieu de vie important en lien direct avec la maison des aînés qui sera construite à proximité du périscolaire sur l'arrière de la maison gauthier en passant par le jardin. Un projet ambitieux, important pour le développement et l'attractivité du coeur de village.

### PARTIE TERRAINS

- parcelles Mont de Lune (B460, B461, B463, B464, B465, B466) : désistement à le seule faveur de Monsieur Grass, titulaire d'un bail de location. La commune reste intéressée en cas d'échec de vente étant donné la contiguïté parcellaire et la maîtrise d'une pérennité de gestion dans un cadre environnemental.

- les petites parcelles de coteau : B630, B617, B647, B654 et les parcelles autour de la RD110 (B676, B676, B790, B791, B794, B795) pourront être acquises par la commune sans autre candidature déclarée.

- La commune maintient sa candidature pour les parcelles agricoles A120 et A123 au vu de leur enjeu au sein du périmètre éloigné du captage d'eau potable et la maîtrise à long terme d'une pratique agricole en bon père de famille au regard des pratiques actuelles d'épandage de pesticides (instruction judiciaire en cours, n°21/190/01) et en vertu de l'Arrêté2001/DCLE/3B/n°2139 du 2 mai 2011 portant déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection de la prise d'eau de Chenecey-Buillon, Article 5-3 : *Le périmètre de protection éloigné constitue une zone de vigilance vis-à-vis des activités susceptibles d'altérer la productivité et la qualité de l'eau du captage.*

- la Commune maintient sa candidature pour la parcelle A193, située dans le lit de la Loue (au mieux en ripisylve), contigüe à la parcelle communale A195 dans l'objectif de garantir l'accès publique au droit de pêche, la maîtrise des aménagements en rive de Loue et la maîtrise environnementale.

**Le conseil approuve à l'unanimité ces candidatures.**

### **PORTAGE EPF**

Concernant la demande portage foncier à l'EPF de BFC pour l'acquisition de la maison d'habitation, **le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.**

#### **7. URSAAF : pénalités relative à une déclaration tardive pour le mois de mars 2022.**

- Informations aux élus : Des pénalités URSSAF étaient à payer sur le compte 6718. Or par manque de crédits au BP sur le chapitre 67, il a été prélevé 210 euros sur les dépenses imprévues de fonctionnement les crédits nécessaires.

#### **8. Voyage des aînés au Musée Peugeot : déroulé de la journée et encaissement des chèques**

- 16 personnes se sont inscrites pour le voyage pour un montant de 501 euros
- Le musée : facture de 584 euros avec les repas / participation de 501 euros des aînés, soit un reste à charge de 83 euros pour la commune.
- Le transport KEOLIS a été pris en charge par la commune 590 euros
- Encaissement de 501 euros de chèques
- **Vote : Unanimité**

#### **9. Associations : vote des subventions**

- Reconduction à l'identique des montants de subvention 2021 sur l'année 2022 pour chaque association.
- Attribution d'une subvention à l'association EPGV du DOUBS et TERRITOIRE DE BELFORT de 200 € pour 2022 sachant qu'un 1er versement de 135 € sera versé. Le solde sera versé à la reprise des ateliers en septembre pour un montant de 65 € .
- Les associations communales bénéficient d'une subvention de 130 euros et
  - ADRM Quingey : 250 euros
  - AGIR Solidarité : 200 euros

- Coupe de pouce alimentaire : 218 euros

**Vote unanimité pour chaque association sauf le comité des fêtes ou 4 représentants de l'association sont élus et ne prennent donc pas part au vote**

#### 10. Emploi d'été pour le mois d'août

- Recrutement du jeune Marceau ROBERT âgé de 16,5 ans pour la période du 1<sup>er</sup> au 12 août prochain selon les conditions de la fonction publique
- Vote : Unanimité

#### 11. Demande d'acquisition de terrain : Mr GAGLIARDI

- Mr GAGLIARDI souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrale N° 031 section AB, jouxtant la parcelle n° 0033 sur laquelle est construite l'immeuble du GREMCI
- La citerne de gaz de l'immeuble y est installée.
- Il est également demandé l'achat de 2 place de parking.

**Vote : le conseil valide à l'unanimité le principe de vendre la partie sur laquelle est entreposée la citerne au tarif de 5 euros du m2 mais ne souhaite pas vendre de places de parking. Le parking situé à l'entrée de la commune n'est pas à vendre, la collectivité souhaite le conserver en l'état.**

#### 12. Trésorerie et passage à la M57

- Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les collectivités (M14).
- Les collectivités ont la possibilité d'anticiper ce passage sur option dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Aussi, la trésorerie d'Ornans informe le maire de son accord pour un changement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **VOTE : Unanimité**

#### 13. Divers

- DETR Chemin du Bas des Combes accordée : info CCLL. Les travaux seront réalisés dans l'été.
- Mme BESSON aux Granges Mathieu : problème de ruissellement des eaux de pluie : intervention entreprise prévue.
- MONTALY : dépôts de déchets verts sur la commune ne sont pas autorisés.
- Nouvelle application INTRAMUROS de la CCLL : information aux habitants à transmettre pour la rentrée
- Planning réunions de travail de rentrée :
  - Commission aménagement rue de l'Eglise : mardi 6 septembre à 18H30
  - Réunion sentiers : 13 septembre à 18H30
  - Commission Cimetière : 11 octobre à 18H30
- Fermeture secrétariat mairie du samedi 23 juillet au samedi 13 août inclus.

**Fin de la séance 22H30**

**Le Maire,**  
**Laurence BREUILLOT**

